

TRANSPARENCE BUDGÉTAIRE

Les Ptf prônent l'implication de la société civile

L'Union européenne (Ue) et le Fonds monétaire international (Fmi) ont appelé le gouvernement à impliquer la société civile dans la recherche d'une plus "grande transparence" dans la gestion budgétaire. Les représentants de ces deux institutions ont fait le plaidoyer, hier, lors d'un atelier.

— MARIAMA DIÉMÉ

L'exigence de transparence, à laquelle les pouvoirs publics se doivent de répondre, est "indispensable" au maintien d'une relation de confiance entre l'Etat et les citoyens, selon l'ambassadrice de l'Union européenne au Sénégal, Irène Mingasson. Cette confiance, à son tour, poursuit-elle, est "nécessaire", tant pour l'exercice de la vie démocratique que pour le développement socio-économique, et au premier chef pour l'investissement privé. "Elle ouvre la porte à un contrôle par l'opinion. Une transparence accrue est aussi source d'incitation à une gestion publique plus performante, efficiente et intègre. Elle participe de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques meilleures et plus largement soutenues. En bref, à faire mieux, à faire plus avec les ressources publiques dont, en tant qu'administrations, nous ne sommes que dépositaires", soutient

la représentante de l'Ue.

Irène Mingasson est d'avis que cette exigence d'une information "lisible et accessible" concerne en particulier l'exécution budgétaire de l'Etat, de ses démembrements externes (établissements et entreprises publics) et des collectivités territoriales, selon les principaux agrégats pertinents. Mais aussi les principaux marchés publics et investissements publics. Cependant, elle précise que cet objectif ne relève pas de la seule action du gouvernement, mais de l'effort combiné de l'Assemblée nationale et de la Cour des comptes, dans le cadre de l'exercice de leurs missions de contrôle et des incitations qu'elles peuvent générer.

"Par ailleurs, l'implication de la société civile doit être encouragée, car elle est déterminante pour la recherche d'une plus grande transparence, si son implication est facilitée et l'information nécessaire à l'exercice de son contrôle, effectivement four-

nie", a plaidé l'ambassadrice de l'Ue.

En réalité, selon la représentante résidente du Fonds monétaire international (Fmi), Cemile Sancak, les différents travaux de son institution ont mis en évidence qu'environ un tiers des recettes budgétaires (30 %) ne sont pas "bien rapportées". Car elles sont collectées par des organismes ne relevant pas de l'Administration centrale (par exemple les agences, les collectivités locales et sociétés publiques, les organismes de sécurité sociale et les banques nationales). D'après elle, ces organismes ne relevant pas de l'Administration centrale ont aussi accumulé, au fil du temps, un peu plus d'un quart des passifs relevant du secteur public. "En outre, très peu de pays, dont 6 en Afrique subsaharienne, publient l'état de leurs finances publiques sur un périmètre couvrant l'ensemble du secteur public. Il s'y ajoute que bien que la société civile et les organismes de contrôle externe jouent un rôle de



plus en plus déterminant dans la gestion des finances publiques, leur action reste encore limitée par manque de moyens et de capacités", renchérit-elle.

1er au classement de l'Obi

Cependant, considérant le classement de l'Indice sur le budget ouvert (Obi), le ministre de l'Economie a relevé que le Sénégal a fait des "bonds importants" sur la période 2008-2017. "Il se positionne dans ce domaine à la première place en Afrique subsaharienne, avec un score de 51 points sur 100, supérieur de 10 points à la moyenne mondiale", dit Amadou Ba.

En effet, selon lui, pour atteindre une telle performance, le Sénégal, par la dissémination de la culture de la publication, "n'a ménagé aucun effort" pour mettre à la disposition du public, comme l'atteste l'indice Obi, une documentation budgétaire économique et financière fournie. Des

renseignements disponibles via le portail du ministère chargé des Finances et les sites métiers de la Direction générale du budget, de la Direction des prévisions et des études économiques (Dpee) et des régies financières (Impôts, Douanes et Trésor). "Enfin, depuis 2017, le Sénégal s'est inscrit à la Norme spéciale de diffusion de données (Nsdd), devenant ainsi le 4e pays d'Afrique après l'Afrique du Sud, l'île Maurice et les Seychelles, et le premier de la zone Uemoa à adhérer à cette norme définie par le Fmi. Tous ces éléments devraient permettre au Sénégal de poursuivre sereinement ses avancées en matière de transparence budgétaire", rassure le ministre du Plan.

Sur ce, il a annoncé que, présentement, les dispositions nécessaires sont prises pour l'élaboration du projet de loi de règlement 2018 et son dépôt au Parlement et à la Cour des comptes avant la date du 30 juin 2019. ■

TRANSPARENCE BUDGETAIRE

Le Sénégal 1er pays africain à se soumettre volontairement à une évaluation



Le Sénégal est le premier pays d'Afrique subsaharienne de tradition francophone à se soumettre volontairement à une évaluation de la transparence des finances publiques. C'est du moins ce qu'a fait savoir le Ministre de l'économie, des finances et du plan Amadou Bâ. Il s'exprimait hier, jeudi 31 janvier lors de l'atelier régional sur la transparence budgétaire en Afrique Francophone.

Considérant le classement de l'indice sur le budget ouvert (OBI), le Sénégal a fait des bonds importants sur la période 2008-2017. « Il se positionne dans ce domaine à la première

place en Afrique subsaharienne, avec un score de 51 points sur 100, supérieur de 10 points à la moyenne mondiale », se réjouit-il. Selon lui, pour atteindre une telle performance, le Sénégal, par la dissémination de la culture de la publication, n'a ménagé aucun effort pour mettre à la disposition du public comme l'atteste l'indice OBI, une documentation budgétaire économique et financière fournie accessible via le portail du ministère chargé des finances et les sites métiers de la direction générale dub, de la Direction des Prévisions et des Etudes Economiques (DPEE) et des

régies financières (impôts, douanes et trésor).

Dans une perspective d'établissement de la situation patrimoniale de l'Etat, indique-t-il, l'objectif visé à moyen terme par mon Département pour les chantiers à venir, est d'inclure le secteur des sociétés publiques et leurs impacts sur la situation macro-économique, le secteur réel et la balance des paiements.

Selon la représentante du FMI à Dakar, Cemile Sancak, la transparence financière est un sujet majeur en Afrique subsaharienne. C'est un moyen d'elle de rétablir la confiance dans les institutions publiques, d'améliorer la crédibilité budgétaire et financière, et d'encourager les investisseurs.

Elle a notamment invité l'Etat du Sénégal à rendre une image plus précise et complète de la situation financière de l'Etat, offrir aux élus, aux organes de contrôle, aux marchés et aux citoyens, l'information nécessaire pour rendre les gestionnaires responsables et redevables.

NDEYEAMINATA CISSE

SudQuotidien - Feb. 1, 2019

EVALUATION SELON LE CODE DE TRANSPARENCE DU FMI

Le Sénégal, pionnier en Afrique francophone

Le Sénégal est le premier pays d'Afrique francophone à se soumettre volontairement à une évaluation de la transparence selon le Code du Fmi. Les résultats de cette évaluation ont été exposés lors de l'atelier sur la transparence budgétaire en Afrique francophone qui se tient à Dakar les 31 janvier et 1^{er} février. Explications.

L'exigence d'une transparence budgétaire est devenue une demande sociale « pressante et permanente » dans tous les pays. Et le Sénégal fait plutôt figure de bon élève en Afrique subsaharienne en la matière. C'est le seul pays de la région avec un cadre de gestion des finances publiques de tradition francophone à s'être porté volontaire pour une évaluation de la transparence selon le Code de la transparence des finances publiques du Fmi. Les résultats de cette étude (voir ailleurs) ont été présentés lors de l'atelier régional sur la transparence budgétaire en Afrique francophone qui se tient à Dakar depuis hier. Une occasion saisie par le ministre de l'Economie, des Finances et du Plan pour afficher les « évolutions positives » des scores obtenus par le Sénégal par rapport aux bonnes pratiques en matière de transparence budgétaire. « Considérant le classement de l'indice sur le budget ouvert (Obi), le Sénégal a fait des bonds importants sur la période 2008-2017. Il se positionne dans ce domaine à la première place en Afrique subsaharienne, avec un score de 51 points sur 100, supérieur de 10 points à la

moyenne mondiale », se félicite Amadou Bâ. Il rappelle aussi que le Sénégal est le premier pays de l'Uemoa à transposer l'ensemble des directives en matière de finances publiques. La dernière en date étant le pari réussi de faire examiner par la commission des finances de l'Assemblée nationale le projet de loi de règlement 2017 au même titre que le projet de loi de finances de l'année 2019.

Toutefois, en dépit de ces « progrès substantiels », il reste plusieurs défis à relever, souligne Mme Irène Mingasson, ambassadrice de l'Union européenne au Sénégal. Il s'agit notamment d'assurer une information « lisible, complète, accessible et actualisée » en matière d'exécution budgétaire et sur les principaux marchés publics. « Y répondre est la démonstration d'une réelle volonté politique de transparence », dit-elle, précisant que cet objectif ne relève pas de la seule action du gouvernement, mais aussi de l'effort combiné de l'Assemblée nationale, de la Cour des comptes et de la société civile. Mme Mingasson rappelle, en outre, l'impérieuse nécessité de



transparence qu'appelle la bonne gouvernance des revenus liés à l'exploitation des gisements énergétiques.

Les enjeux liés à la transparence

Pour Cemile Sancak, représentante résidente du Fmi au Sénégal, les bénéfices de la transparence budgétaire peuvent être mesurés à trois niveaux : rétablir la confiance dans les institutions publiques, améliorer la crédibilité budgétaire et financière, et encourager les investisseurs. D'après le Fmi, environ un tiers des recettes budgétaires (30 %) ne sont pas bien rapportées car collectées par des organismes ne relevant

pas de l'administration centrale (par exemple les agences, les collectivités locales et sociétés publiques, les organismes de sécurité sociale et les banques nationales). Ces organismes ne relevant pas de l'administration centrale ont aussi accumulé, au fil du temps, un peu plus d'un quart des passifs relevant du secteur public, relève Mme Sancak. A cela s'ajoute l'action limitée de la société civile et le fait que « très peu de pays » (seulement 6 en Afrique subsaharienne) publient l'état de leurs finances publiques sur un périmètre couvrant l'ensemble du secteur public. Enfin, « des pans entiers » de ressources et de dette publique échappent ainsi

à la connaissance du secteur public et souvent de l'administration centrale. « Ces agrégats financiers sont porteurs de risques. Or, ils sont mal gérés et maîtrisés, parce que mal connus », déplore Cemile Sancak. Le renforcement de la transparence budgétaire contribuerait à rendre une image plus précise et complète de la situation financière de l'Etat, mieux apprécier les coûts et les implications des politiques publiques et offrir aux élus, aux organes de contrôle, aux marchés et aux citoyens l'information nécessaire pour rendre les gestionnaires responsables et redevables.

Seydou KA

Les bons et mauvais points du Sénégal

Le rapport du Fmi qui vient d'être publié montre que, globalement, l'évaluation de la transparence effectuée au Sénégal (en avril 2018) place le pays dans la moyenne des Etats de niveau, de revenu et de capacité institutionnelle similaires. Les points forts du Sénégal se trouvent surtout concentrés dans le Pilier 2 (prévisions financières et budgétisation), suivi du Pilier 1 (informations financières). « La politique budgétaire est désormais ancrée dans des objectifs claires et stables et nous avons un calendrier détaillé du processus budgétaire », se félicite Mamadou Moustapha Bâ, directeur général du Budget, relevant qu'en matière de prévision budgétaire, la marge d'erreur est passée de 1,5 point sur la période 2008-2011 à 0,5 point sur la période 2012-2016. En revanche, pour le pilier 3 (risques budgétaires), les résultats sont moins satisfaisants. Le Sénégal n'a satisfait qu'à un seul critère (le suivi des risques émanant des collectivités territoriales).

Le Fmi relève que beaucoup de rapports financiers souffrent de lacunes tant dans l'exhaustivité du périmètre que dans l'application de normes budgétaires et comptables. La fréquence et les délais de publication de rapports financiers sont « adéquats, mais pourraient être améliorés ».

En outre, « des lacunes » ont été relevées dans la diffusion d'informations sur les investissements publics, une budgétisation par programme encore non opérationnelle, le recours « irrégulier » aux lois de finances rectificatives, même en cas de révisions majeures des agrégats budgétaires, ainsi que l'ébauche d'un processus de participation du public. Toutefois, les autorités sénégalaises ont commencé l'élaboration d'analyses dans plusieurs domaines (viabilité de la dette publique, risques liés aux changements environnementaux et aux entreprises publiques), même si ces pratiques naissantes « ne répondent pas aux exigences les plus avancées » du Code de transparence du Fmi. Enfin, l'absence d'analyses complètes des risques budgétaires, en particulier les risques liés aux développements macroéconomiques (par exemple, à la volatilité des prix du pétrole), ainsi que les risques relatifs aux passifs des entreprises publiques et aux contrats de partenariat public-privé (Ppp), constitue une réelle faiblesse.

S. KA

TRANSPARENCE BUDGETAIRE

L'Ue et le Fmi soutiennent le Sénégal dans la réforme des systèmes budgétaires

Le Fond monétaire international (Fmi), avec l'appui de l'Union Européenne (Ue) et du ministère de l'Economie, des finances et du plan, a organisé hier un séminaire régional sur la transparence budgétaire en Afrique francophone. Un atelier qui illustre la volonté commune de promouvoir des institutions responsables et transparentes.

Le ministre de l'Economie, des finances et du plan, Amadou Bâ, a présidé hier l'ouverture de l'atelier sur la transparence budgétaire en Afrique francophone. Cette cérémonie a été organisée dans le cadre d'un partenariat stratégique qui unit l'Union européenne (Ue), le Fond monétaire international (Fmi) et le Gouvernement du Sénégal. Selon l'ambassadrice de l'Ue, Irène Mingasson, l'importance centrale de la question de la transparence budgétaire dans les relations entre l'Etat et, plus largement, le secteur public, les citoyens et les acteurs sociaux, est qu'elle ne cesse de s'illustrer dans les pays industrialisés comme émergents. «Les efforts de l'Ue au Sénégal et dans la région, pour soutenir la réforme des systèmes budgétaires et l'accroissement de la transparence, prennent la réforme d'assistance technique et celle de programme d'appui budgétaire ciblant ces réformes. Nous unissons nos efforts



avec ceux de Fmi à travers des appuis techniques mise en œuvre par le Fmi et financée par l'Ue. Comme c'est le cas du Sénégal qui est le premier pays de la région à avoir conduit un autre exercice d'analyse du degré de transparence selon la méthodologie Fte du Fmi», explique-t-elle.

Pour sa part, le ministre de l'Economie, des finances et du plan, Amadou Bâ, pense que cet atelier sur la transparence budgétaire offre à l'Etat l'occasion de présenter les résultats issus de l'évaluation de la transparence des finances publiques sénégalaises d'avril 2018 tout en s'appuyant sur les normes et pratiques définies par le Code de transparence des finances publiques du Fmi, adopté en 2014. Elle a été conduite par le département de finances publiques du Fmi. Il en résulte que le Sénégal est encore le seul pays d'Afrique subsa-

harien à avoir un cadre de gestion des finances publiques de tradition francophone à se porter volontaire pour une évaluation de transparence selon le Code du Fmi. Ce qui a ainsi permis de le classer dans la moyenne des Etats de niveau de revenu similaires et de capacité institutionnelle. A en croire le ministre Amadou Bâ, le déficit de la transparence budgétaire résulte, d'une manière générale, d'une demande sociale pressante et permanente du citoyen usager du service public. Et cette demande sociale est, dans le contexte actuel, la chose la mieux partagée dans ce monde. Ce déficit, tel qu'il ressort, est l'évaluation

de la transparence des finances publiques, conduite par le Fmi en avril 2018, le Sénégal l'a relevé depuis plusieurs années. Il poursuit : «La transparence budgétaire n'est plus à démontrer au Sénégal. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement en a fait un point d'attention. Les efforts consentis contre la transparence de notre système de gestion remonte aux efforts d'évaluation des finances publiques et du système de passation des marchés de juin 2002.» En effet, le ministre de dire, sur le classement de l'indice sur le budget ouvert, que le Sénégal a fait des bons importants sur la période (2017-2018) et se positionne dans ce domaine à la 1ère place en Afrique subsaharienne, avec un record de 51 points/100, supérieurs à 10 points de la moyenne mondiale. Par ailleurs, selon M. Bâ, le président de la République a accordé une importance toute particulière à la réduction des comptes. C'est une 1ère dans l'histoire du pays, grâce à ses directives et, depuis 2014, le Gouvernement a produit un compte administratif de l'ordonnateur qui a permis à la Cour des comptes de faire le rapprochement entre le compte administratif de l'ordonnateur et celui des comptables publics. «C'est à compter de la gestion de 2016 que les

projets de loi et règlements sont adoptés en Conseil des ministres avant leur transmission à la Cour des comptes, conformément à la réglementation en vigueur. Le Gouvernement a réussi de faire le pari d'examiner par la Commission des finances de l'Assemblée nationale, le projet de loi de règlement de 2017 au même titre que celui de 2019, conformément au disposition de la Loi organique 2011-15 du 08 juillet 2011, modifiée par la Loi organique 2016-34 du 23 décembre 2016, relative aux Lois des finances», ajoute-t-il. Avant de poursuivre que l'article 62 de cette loi prévoit que le projet de loi et règlement doit être déposé sur le bureau du Parlement et distribué au plus tard le jour de l'ouverture de la session de l'année de l'exécution du budget auquel il se rapporte. Et présentement, les dispositions nécessaires sont prises pour l'élaboration du projet de règlement 2018 et de son dépôt au Parlement et à la Cour des comptes avant la date limite du 30 juin 2019. Le ministre de l'Economie conclut en indiquant les perspectives d'établissement de la situation patrimoniale de l'Etat visant, à moins terme, le département des Finances pour les chantiers à venir. «On inclut le secteur des sociétés publiques et leur impact sur la situation macro-économique du secteur réel et de la balance des paiements. Cela devra permettre au Sénégal de poursuivre sereinement ses avancées en matière de transparence budgétaire», dit-il.

NDEYE SEYNABOU DIEYE
(STAGIAIRE)